

## Environnement

DECHETTERIE - Tél: 04 74 49 12 27

La déchetterie est située dans la zone industrielle "sur Champagne" à Izernore.

Elle est réservée aux habitants des communautés de communes des monts Berthiand, du Lac de Nantua et de Montréal-la-Cluse.

Ses heures d'ouverture sont les suivantes :

Horaires d'hiver (du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars)

- du lundi au jeudi de 14h00 à 17h30
- les vendredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Horaires d'été (du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre)

- du lundi au jeudi de 14h00 à 19h30
- les vendredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Sur place un gardien vous accueille et vous oriente.

Vos déchets doivent être triés et déposés dans les bennes suivantes :

- encombrants : mobilier, matelas ...
  - bois : planches, palettes...
- ferraille : tous les objets métalliques...
- cartons : gros cartons, cartons d'emballage non souillés...
- végétaux : sans indésirables (pots de fleurs, sacs plastiques) : taille, feuillages, tontes de gazon...
- pneus : (sans les jantes)
- gravats : déchets de démolition, terre, pierre, briques, vitres en petites quantités
- batteries
- huiles
- DEEE: Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques se décomposent en 4 groupes:- le gros électroménager froid (frigo et congélateur)
- le gros électroménager hors-froid (lave-vaisselle, lave-linge, four, climatiseur ...)
- les petits appareils (radio, fer à repasser, appareil photo, perceuse, téléphone ...)
- les écrans (écran de téléviseur et d'ordinateur). Une fois hors d'usage, ces appareils sont nocifs pour l'environnement. Il est donc nécessaire de s'en débarrasser dans les nouvelles conditions définies par la loi, afin de permettre leur dépollution et leur recyclage. Trois solutions existent pour se séparer d'un DEEE:
  - En faire don à l'association AIRE qui pourra le réutiliser, si celui-ci fonctionne encore ou récupérer certains composants utiles.
  - En cas de rachat d'un produit équivalent, on peut également exiger la reprise de l'ancien équipement par le commerçant.
  - Enfin, comme pour les autres déchets, un appareil électrique ou électronique peut être déposé à la déchetterie, où il sera stocké en fonction des normes en vigueur, dans l'attente de son recyclage.

Avant la réalisation prochaine de la plateforme dédiée aux DEEE, la communauté de communes des monts Berthiand offre la possibilité de les déposer à la déchetterie. Il s'agit pour l'instant d'une solution provisoire qui consiste à stocker les appareils défectueux en vrac pour être ensuite enlevés régulièrement par un prestataire de service. La communauté

de communes travaille sur ce projet. Un maître d'œuvre a été retenu. 2010 devrait voir le début des travaux.

### Espace ressourcerie Planet'aire

Un espace ressourcerie est ouvert à la déchetterie avec la présence de valoristes sur le site les vendredis et samedis pour récupérer les objets pouvant être réutilisés : meubles, jouets ... De plus, des collecteurs de textiles sont mis en place dans les communes pour le dépôt des vêtements et chaussures réutilisables.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les particuliers.  
Pour les artisans, commerçants et associations il est réglementé.

### COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS A RECYCLER DANS CHAQUE COMMUNE

Apporter les déchets dans les conteneurs suivants :

- verre : les bocaux de conserve, les pots, les bouteilles  
(ne pas apporter la vaisselle, les miroirs, les vitres, les bouchons et capsules, les ampoules et néons);
- emballages : les boîtes et suremballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques, les boîtes de conserves, les boîtes de boissons et les barquettes en aluminium en pensant à bien vider les emballages de leur contenu.  
(ne pas apporter les couches, les papiers absorbants, les films et sacs plastiques, le polystyrène, les petits emballages tels que pots de crème, de yaourt, les huiles moteurs);
- les journaux, magazines, prospectus :  
(ne pas apporter les papiers absorbants, les films enveloppant les revues, les papiers gras).

### COMPOSTEURS

Le compostage en bac réduit l'encombrement, conserve l'accès propre, cache les déchets et met le compost à l'abri des rongeurs. Il favorise la fermentation chaude.

Vous pouvez acquérir un composteur de 400 L au prix subventionné de 15 € TTC auprès de la communauté de communes. (prix de revient: 45.45 €);

### POUBELLES

Vous pouvez acquérir un bac roulant de 120 ou 240 litres pour la collecte des ordures ménagères au prix respectif de 33,43 et 37,08 € TTC.

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont collectées le :

- lundi dans les communes de Bolozon, Izernore, Leyssard, Matafelon-Granges, Nurieux-Volognat, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne.
- jeudi dans les communes de Ceignes, Izernore, Peyriat, Samognat.

Les sacs doivent être déposés la veille du ramassage aux points de collecte au plus près de l'heure de ramassage.

Les sacs contenant du gazon, du verre, ne sont pas collectés et laissés sur place.

Tarifs de la redevance ordures ménagères pour 2010	- forfait de base par foyer pour les
résidences principales 40,03 Euros/TTC	- redevance par habitant
37,60 Euros/TTC	- forfait par résidence secondaire / gîte 106,49
Euros/TTC	

Envoi de deux factures par an :  
- une pour la période de janvier à juin;  
- une pour la période de juillet à décembre;

Pour être pris en compte, tout changement de situation familiale doit être signalé par écrit avant la facturation soit à la mairie du domicile, soit à la communauté de communes. **PLUS VOUS TRIEZ VOS DECHETS MENAGERS, PLUS VOUS CONTRIBUEZ A LIMITER LA HAUSSE DU MONTANT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES !**

Quelques informations utiles à ce sujet sur les sites suivants: Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés. Eco-Emballages est investie d’une mission d’intérêt général : installer sur tout le territoire la collecte sélective, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique des emballages ménagers.